



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



20108577

Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division Arlon, le 11.09.2020

Greffe

N° d'entreprise : 0434 445 776

Nom

(en entier) : FERRERO ARDENNES

(en abrégé) :

Forme légale : société anonyme

Adresse complète du siège : Rue Pietro-Ferrero 5, B-6700 Arlon.

Objet de l'acte : Démission volontaire d'administrateurs ; nomination d'administrateurs, et décision concernant la rémunération ; pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication (et administratives) ; prise de connaissance de la démission volontaire du vice-président du conseil d'administration ; nomination d'un vice-président du conseil d'administration ; renonciation de l'administrateur-délégué à sa rémunération ; pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication (et administratives).

Il résulte du procès-verbal des décisions unanimes par écrit des actionnaires du 14 mai 2020 que les actionnaires :

- ONT PRIS ACTE DE et ONT ACCEPTÉ la démission volontaire de Monsieur Giulio CARONE en tant qu'administrateur de la Société, prenant effet à la date de ces résolutions.
- ONT PRIS ACTE DE et ONT ACCEPTÉ la démission volontaire de Monsieur Marco ARVIGO en tant qu'administrateur de la Société, prenant effet à la date de ces résolutions.
- ONT REMERCIÉ les administrateurs pour les efforts et l'engagement montrés dans l'exécution de leur mandat.

La décision concernant la décharge pour l'exécution de leur mandat entre le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de démission, sera prise par l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social en cours.

- ONT DÉCIDÉ de nommer Monsieur Gabriele BERETTA, élisant domicile à l'adresse du siège de la Société, en tant qu'administrateur de la Société, cette nomination prenant effet à partir de la date de ces résolutions, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 August 2020.

- ONT DÉCIDÉ que l'administrateur ne recevra pas de rémunération pour l'exécution de ce mandat.

- ONT DÉCIDÉ de nommer Monsieur Ilario BULGHERONI, élisant domicile à l'adresse du siège de la Société, en tant qu'administrateur de la Société, cette nomination prenant effet à partir de la date de ces résolutions, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 August 2020.

- ONT DÉCIDÉ que l'administrateur ne recevra pas de rémunération pour l'exécution de ce mandat.

- ONT CONFIRMÉ, pour autant que de besoin, que le conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

- Monsieur Giovanni NASI ;
- Monsieur Ilario BULGHERONI ; et
- Monsieur Gabriele BERETTA.

- ONT DÉCIDÉ d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile à Avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue de (i) accomplir les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information sociétaire de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/09/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue par conférence téléphonique le 27 mai 2020 que le conseil d'administration :

- A PRIS CONNAISSANCE de la démission volontaire de Monsieur Marco ARVIGO en tant qu'administrateur de la Société avec effet lors de la dernière assemblée générale de la Société et CONFIRME, pour autant de besoins, que le mandat de Vice-Président du conseil d'administration de Monsieur Marco ARVIGO a été terminé lors de l'arrivée à échéance de son mandat comme administrateur.

- A REMERCIÉ le Vice-Président pour les efforts et l'engagement montré pendant l'exécution du mandat.

- A DÉCIDÉ de nommer Monsieur Ilario BULGHERONI comme Vice-Président de la Société, ce mandat prenant effet à partir de la date de ces résolutions et pour la durée de son mandat comme administrateur de la Société.

- A PRIS CONNAISSANCE de la décision de Monsieur Giovanni NASI de renoncer à sa rémunération comme Administrateur-Délégué de la Société, avec effet à partir de la date de la présente réunion du conseil d'administration et, pour autant que de besoin, A APPROUVÉ que le mandat de Monsieur Giovanni NASI comme Administrateur-Délégué ne sera plus rémunéré à partir de la date de la présente réunion du conseil d'administration.

- A DÉCIDÉ d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile à Avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue de (i) accomplir les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information sociétaire de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Pour extrait conforme,

Johan Lagae,
Avocat et mandataire spécial.